PROJET D'HÔPITAL À BOUZEGUÈNE

Polémique autour du choix de terrain

Le projet d'hôpital de 120 lits à Bouzeguène, considéré comme le plus bel acquis pour les habitants de cette région depuis l'indépendance en raison de son utilité publique, fait actuellement l'objet d'avis controversés quant à son implantation. La commission de choix de terrain à laquelle furent proposés trois ou quatre sites n'a pas encore statué sur ce cas.

L'assiette devant répondre à divers critères de servitude et d'accessibilité, une étude sérieuse s'impose pour choisir le site le plus adéquat, nous a fait savoir le DSP à ce sujet.

Cela alors qu'une pétition (non signée), adressée au ministre de la Santé au nom des comités des villages de la daïra de Bouzeguène et lui proposant un site à l'enclave de Messouya, est en circulation. Dans le même temps, des membres de la commission de choix de terrain, partagés sur la question, portent majoritairement leur dévolu sur la plaine d'Azeghar au détriment d'une assiette dont la situation en plein maquis ne fait pas l'unanimité.

Dans tous les cas, l'on se refuse à parler de choix cornélien sachant que la question de servitude s'impose de toute évidence, confie un membre influent de ladite commission.

S. Hammoum

TIZI-OUZOU

Colère des producteurs de lait

A l'initiative de l'Adact, Association pour le développement de l'agriculture de Timizart, commune située à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Tizi-Ouzou, la grève de deux jours a été suivie par les éleveurs et producteurs de lait.

Les protestataires qui sont venus de Souk-El-Had, chef-lieu communal de Timizart ont rallié la ville de Tizi-Ouzou où ils ont tenu un rassemblement. Ce sont les éleveurs et producteurs de lait qui se sont mobilisés en grand nombre. Leur démonstration de force qui, promettent-ils, n'est qu'à ses débuts, s'est voulue à la hauteur du marasme et des problèmes qu'ils vivent au quotidien.

Cette action qui a été décidée lors d'une assemblée générale à laquelle ont pris part de nombreux agriculteurs de la wilaya de Tizi-Ouzou et, annonce-t-on aussi, de celle de Boumerdès, est venue en soutien à une plateforme de revendications en 18 points.

Des doléances qui résument l'essentiel des problèmes que vivent les professionnels du secteur et essentiellement ceux de la filière lait et bovine dont la plupart sont concentrés dans les localités du flanc nord-est de la wilaya, région qui constitue à elle seule un bassin laitier de la wilaya avec un volume de production journalière de 140 000 litres de lait.

A la tête des préoccupations qu'ils sont venus exposer aux pouvoirs publics concernés, figure les coûts exorbitants des intrants (produits d'hygiène, alimentation, santé, engrais…) nécessaires à l'élevage de leur cheptel et de la production du lait. Exemple, ces éleveurs déboursent entre 3 700 et 4 000 dinars pour l'achat de l'aliment du bétail et 850 dinars pour l'achat de la botte de foin. Un produit qui constitue la part essentielle de l'alimentation du bétail élevé en hors sol, en raison de la rareté des espaces réservés au pâturage.

Au total, ce sont 11 millions de centimes qui sont nécessaires pour l'élevage d'une vache laitière. En face de ces surcoûts, le seuil fixé par les pouvoirs publics pour la vente du litre de lait paraît insignifiant, il est de 34 dinars, alors que le prix de revient d'un seul litre de lait avoisine les 70 dinars, selon les membres de l'Adact qui revendiquent le plafonnement du prix de vente à 60 dinars, le reste devant être supporté par la subvention versée par l'Etat et qui est fixée à 12 dinars.

Les producteurs demandent sa révision à la hausse pour atteindre les 30 dinars. L'endettement et l'assurance figurent aussi parmi les nombreux problèmes posés par les protestataires qui sont venus défendre une liste de 18 revendications qu'ils ont transmise aux différentes autorités concernées.

S. A. M.

ORAN

Vente des imprimés de l'état civil dans les kiosques

Ce que vient de constater de visu le wali d'Oran sur le terrain n'est pas une nouveauté à Oran. La vente des imprimés de l'état civil dans des kiosques, ou bien dans de simples baraques de fortune, n'est un secret pour personne.

Des agents eux-mêmes de l'état civil disent au citoyen «nous sommes à court d'imprimés, si vous êtes pressé, allez voir juste à côté chez le photocopieur, chez le taxiphone…il en a à vendre».

Ces vendeurs d'imprimés ne s'en cachent pas vraiment, constatant l'impunité qui règne à ce niveau-là, ils estiment qu'ils «rendent service» au citoyen et à l'administration qui se trouve à court d'imprimés. Pour ces commerçants improvisés vendeurs d'imprimés, le raisonnement est simple : ils ont flairé ce filon alors ils l'exploitent. C'est le cas d'un individu qui a fait de son magasin une «annexe» pour la vente d'imprimés de l'état civil qui servent comme dossier pour la carte nationale d'identité et le passeport. Son local est situé à côté du nouveau siège de la daïra situé à Haï Djamel Eddine. Informé par un citoyen, ce jour-là le wali d'Oran décide d'aller lui-même vérifier la véracité de ces faits. La surprise du commerçant a dû être immense lorsqu'il s'est trouvé face au wali qui a pu constater que la vente se faisait effectivement. Le premier responsable de la wilaya a pris de suite des dispositions pour la fermeture du local et entamer des poursuites à son encontre. Est-ce le début de la chasse au commerce parallèle des imprimés de l'état civil ? Si c'est le cas, les services de la Wilaya devraient également prendre des décisions fermes afin que ces imprimés ne manquent pas dans les secteurs urbains afin d'éviter la réapparition de ce commerce illégal, pourtant toléré jusque-là.

Amel Bentolba

PREMIÈRE SESSION DES DOCTORIALES NATIONALES À BOUMERDÈS

49 projets scientifiques confrontés à la réalité économique

49 étudiants doctorants venant des universités algériennes participent, du 9 au 14 de ce mois, à la première session des doctoriales nationales organisées par l'Université M'hamed-Bougara de Boumerdès (UMBB).

C'est la première fois, rappelle le professeur Taïri, vice-recteur de l'UMBB et chargé de la communication et la coopération, que ce genre d'activité est organisée dans notre pays.

La première journée a été rehaussée par la présence du professeur Ouiza Cherifi, recteur de l'UMBB, Mustapha Achaibou, P-dg de la Socothyd, du DG de l'INAPI (Institut national de la propriété industrielle), de Christophe Derail, vice-président de l'Université de Pau (France) et de Anna Chrostowska, directrice de l'Ecole doctorale de l'Université de Pau et des pays de l'Adour (France).

Comment se déroulent ces doctoriales, appuyées par l'Union européenne (UE) par le biais du programme «Tempus-Osmose» et quel est leur objectif ? Les 49 participants sont répartis en 7 groupes, multidisciplinaires de 7 éléments chacun. Chaque doctorant est porteur d'un projet de recherche.

Comme Amina Bendjelloul, 25 ans étudiante à l'Université de Tlemcen, en doctorat, option productique. Son projet se rapporte à l'étude de la chaîne logistique pour la préservation de l'environnement et des ressources. Quant à Loubna Hadhoum, 23 ans, major de promotion en 2013 à l'UMBB dans la filière mécanique et engineering, son projet se rapporte au recyclage des rejets liquides (amoraj), de la trituration des olives pour en faire un biocarburant.

Chacune donc, comme le feront les autres membres du groupe, présentera l'idée au groupe de 7. Ce groupe sélectionnera le meilleur projet qui sera défendu par le collectif devant des experts, nationaux et étrangers, de haut niveau.

Parallèlement à ces joutes scientifiques, les futurs docteurs participeront à un certain nombre de conférences qui seront animées par des universitaires ou des responsables d'entreprise et feront des visites à des unités de production comme la SNVI (véhicules industriels) CAMMO (mobilier de bureau), NCA (boissons non alcoolisées) Socothyd (articles paramédicaux) ou Anabib (sidérurgie). «8 à 10% des doctorants sortant des universités restent dans le circuit académique. Les autres, il faut bien les préparer à intégrer l'environnement économique. A travers ces doctoriales, on les oblige à mieux élaborer leurs projets et à travailler au sein d'un collectif multidisciplinaire. Nous les armons de manière à pouvoir créer leur propre emploi, une entreprise ou un service dans une entreprise», nous a confié Anna Chrostowska, qui a une longue expérience dans ce secteur.

Durant cette journée, une convention de partenariat a été signée entre l'UMBB et la socothyd. Sur ce qui l'a motivé à signer ce contrat de 3 ans, Achaibou nous a dit : «Nous ouvrirons les portes de notre entreprise à des chercheurs porteurs de projet pouvant aider son développement...»

L'Université de Boumerdès a, par ailleurs, signé deux autres conventions, l'une avec l'Ansej pour la création de la Maison de l'entrepreneuriat et la seconde avec le Centre d'appui à la technologie et à l'innovation (Cati) qui dépend de l'INAPI.

Abachi L.

CENTRE UNIVERSITAIRE DE MILA

Les ressources biologiques en débat

Le centre universitaire de Mila qui vit, pourtant, sa sixième année d'existence, trouve d'énormes difficultés à se défaire de cette mauvaise et paradoxale réputation qui lui colle à la peau, à savoir, son aversion et sa répulsion à tout ce qui est regroupements et débats scientifiques !

Très rares sont les colloques, séminaires ou rencontres scientifiques et de savoir qui ont été organisés, à ce jour, par ce présumé temple du savoir qui donne, plutôt, l'impression d'être une grande école primaire pour adolescents et c'est bien dommage pour tout le monde ! Afin de casser cette routine et ce vide viscéral, préjudiciable à toute cette communauté, le département des sciences, de la nature et de la vie, organise sous l'égide du wali de la wilaya, le premier séminaire national de biologie, les 11 et 12 mars en cours, sous le thème «Etat des lieux, conservation et possibilité de revalorisation des ressources biologiques dans l'Est algérien», avec la participation d'éminents universitaires et chercheurs algériens.

Six grands thèmes, aussi importants les uns que les autres, sont à l'ordre du jour de cette rencontre, en l'occurrence : «diversité biologique et caractérisation des écosystèmes», «gestion et valorisation du patrimoine végétal», «taxonomie et caractérisation des flores microbiennes», «recherche des biomolécules actives», «biologie moléculaire comme outil de recherche» et enfin «perspectives pour une meilleure valorisation des ressources biologiques».

Très bonne initiative en somme et félicitation aux organisateurs de cette rencontre qui connaîtra, espérons-le, beaucoup de succès et de réussite !

A. M'haimoud

MOSTAGANEM

113 personnes écrouées le mois de février dernier

Le bilan mensuel du mois de février dernier fait état de 285 affaires criminelles et délictuelles traitées par les services de police. 217 affaires ont été résolues, soit à hauteur de 76,1% des cas.

Parmi les 308 individus arrêtés dans ce cadre, 113 personnes ont été mises sous mandat de dépôt tandis que le reste des mis en cause a bénéficié d'une citation directe pour le jour de leur procès.

Au chapitre de la répression de la drogue et des stupéfiants, les services de lutte contre la drogue ont traité 19 affaires et arrêté 21 personnes dont un adolescent et ont saisi 88,84 grammes de résine de cannabis et 772 comprimés de produits psychotropes. 19 dealers ont été placés sous mandat de dépôt. Dans le cadre de la prévention de la sécurité routière, le service spécialisé de la police a dressé pas moins de 1 689 amendes forfaitaires à l'encontre des contrevenants au code de la route, en sus de procès-verbaux pour les infractions graves commises par les usagers de la route. Causes pour lesquelles 368 permis de conduire ont été retirés à leurs titulaires, alors que 10 véhicules ont été placés en fourrière, pour leur quasi-totalité au motif du transport illicite de marchandises ou de voyageurs.

26 conducteurs de motocycles ont fait l'objet de poursuites judiciaires pour défaut de souscription à une police-assurance ou du permis de conduire spécifique. Les radars ont pour leur part épinglé 113 chauffards ayant roulé à une vitesse supérieure à celle autorisée. 19 cas de ces infractions ont fait l'objet de dossiers soumis à la commission de retrait des permis de conduire de la wilaya.

Le bilan mensuel fait également état de 35 accidents de la circulation survenus dans les périmètres urbains relevant de la compétence de la Sûreté de wilaya.

Des accidents qui ont causé la mort de deux personnes, une femme et une adolescente, et des blessures à 49 autres victimes. Des causes liées au facteur humain principalement, qu'il s'agisse de conducteur ou de piéton et enfant notamment.

A. B.